



Immeuble "33 Street"
33 route de Chevennes
74960 CRAN-GEVRIER
Téléphone : 04 50 52 81 43
Télécopie : 04 50 52 47 76
E.mail : ei2a.info@ei2a.fr

Commune de Confort

Révision du Plan Local d'Urbanisme
Réunion de Diagnostic n°1

Réunion du 13 avril 2011

| | | |
|----------------------|--------------|------------------------|
| <u>Assistaient</u> : | M. JERDELET | Maire |
| | M. DA SILVA | Adjoint |
| | Mme THOMADON | Adjoint |
| | Mme POCHET | Conseillère Municipale |
| | Mme POLTANI | Conseillère Municipale |
| | Mme FAGES | Secrétaire de Mairie |
| | Mme HERBERT | CCPB |
| | M. MATHIEU | Chambre d'Agriculture |
| | M. GAVIN | Maire de Lancrans |
| | M. CHENNAZ | Adjoint de Lancrans |
| | Mlle GABORIT | EI2A |

Excusés : M le Maire de Chatillon en Michaille
La SEMCODA
L'ARS

La réunion avait pour objectif :

- De poursuivre la présentation des éléments de diagnostic portant sur les thèmes de l'urbanisation, de la population et du logement.

Compte Rendu

M. Le Maire introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence et en rappelant les objectifs. Après avoir effectué un retour sur la réunion tenue avec les exploitants de la commune en début d'après-midi, il passe la parole à Mlle Gaborit qui poursuit la présentation du diagnostic sur les thèmes de l'urbanisation, de la population et du logement.

Un certain nombre de remarques sont émises par les participants :

- M. le Maire indique que les constructions isolées sont plutôt des constructions anciennes.
- 18 logements locatifs sociaux, dépendant du bailleur social SEMCODA, sont recensés sur la commune. M. le Maire précise que le loyer y est relativement important et que ces logements ont enregistré un fort turn-over à une époque. Récemment, 6 nouveaux logements locatifs sociaux ont été livrés et 5 logements collectifs (non sociaux) sont à venir.
- Les élus indiquent qu'ils ne disposent d'aucune maîtrise foncière dans les zones urbanisées. Des logements collectifs ont été prévus dans l'ancien PLU, derrière la mairie, mais il s'agit de terrains privés.

- Ils précisent également qu'un recensement des dents creuses a été réalisé dans le cadre du précédent PLU. Il a mis à jour un potentiel de surface permettant la réalisation d'une quarantaine de construction au sein de l'enveloppe urbaine existante. Mlle Gaborit fait part aux élus de son souhait de recueillir cette étude pour la poursuite de l'élaboration du PLU.
- Mme Herbert informe que l'enveloppe urbaine de la commune sera définie au sein du SCoT. Les dents creuses et poches de réception seront également déterminées. Ces éléments feront l'objet d'une validation par la municipalité. Dès lors, le SCoT pourra prescrire la surface d'extension urbaine autorisée sur la commune.
- Sur la partie diagnostic de la population, les élus indiquent que les données de la commune de Champfromier ne sont plus à jour, notamment concernant l'activité. En effet, une usine de la commune a considérablement réduit ses effectifs au cours des dernières années.

PLANNING :

- **La prochaine réunion aura lieu le mercredi 18 mai 2011 à 9H30 et portera sur les thèmes suivants : activité, équipements/réseaux et circulations.**



Immeuble "33 Street"
33 route de Chevennes
74960 CRAN-GEVRIER
Téléphone : 04 50 52 81 43
Télécopie : 04 50 52 47 76
E.mail : ei2a.info@ei2a.fr

Commune de Confort

Révision du Plan Local d'Urbanisme
Réunion Exploitant

Réunion du 13 avril 2011

| | | |
|----------------------|----------------|--|
| <u>Assistaient</u> : | M. JERDELET | Maire |
| | M. DA SILVA | Adjoint |
| | Mme THOMADON | Adjoint |
| | Mme POCHET | Conseillère Municipale |
| | Mme FAGES | Secrétaire de Mairie |
| | M. ROMAND | Agriculteur |
| | M. BONNIN | Agriculteur |
| | M. MATHIEU | Représentant de la Chambre d'Agriculture |
| | Mlle GABORIT | EI2A |
| <u>Excusés</u> : | M. PILLARD | Agriculteur |
| | M. FOL | Agriculteur |
| | Mme ESPARCIEUX | Agricultrice |
| | M. CARRICHON | Agriculteur |

La réunion avait pour objectif :

- d'engager une première réflexion autour de la place et des enjeux de l'activité agricole pour la commune. Dans un second temps, le groupe de travail s'est attelé à dresser l'inventaire des exploitations agricoles présentes sur le territoire afin d'alimenter le diagnostic du PLU.

Compte Rendu

M. le Maire introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence et en rappelant les objectifs. Il passe ensuite la parole à Mlle Gaborit qui présente la procédure d'élaboration du PLU ainsi que les enjeux de la profession agricole dans ce projet. Elle ouvre ensuite le débat d'où ressortiront les remarques suivantes :

Pour présenter l'activité agricole :

- 3 exploitants professionnels sont recensés sur la commune et 3 autres viennent de communes voisines (Lancrans, Montanges).
- Les types d'activités pratiqués sont essentiellement la polyculture (céréales, maïs) et l'élevage (pour la production laitière). La mixité de ces deux types d'activité est indispensable au bon fonctionnement des exploitations.
- Quelques appellations d'origine contrôlée sont répertoriées sur Confort : le Bleu de Gex et le Comté. Un exploitant les produit sur la commune.
- Les terres sont majoritairement exploitées par les agriculteurs de Confort.

M. Bonnin rappelle le manque de concertation avec le monde agricole lors du précédent PLU et souhaite que cette profession soit davantage impliquée au cours de cette nouvelle élaboration. Il souligne de grosses incohérences au sein de l'ancien document et prend pour exemple des prairies classées en secteur de boisement. Les agriculteurs indiquent qu'ils avaient formulés une proposition de développement de la commune à l'ancienne municipalité, notamment sur des terrains à faible qualité agricole (secteur de la Combe Jarret situé le long du ruisseau de Vaucheny), qui n'a pas été prise en compte. Mlle Gaborit informe qu'il est possible que d'autres considérations soient entrées en jeu lors de la détermination des futures zones de développement de la commune, notamment liée à l'impact paysager ou à la loi Montagne.

Le problème de l'enfrichement est abordé. Les élus et les exploitants indiquent qu'il s'agit de zones qui ont peu d'intérêt pour l'activité agricole car elles sont peu mécanisables, sans réelle valeur agricole et éloignées des exploitations. C'est notamment le cas des prairies situées au bord de la Valserine.

Concernant les alpages, M. le Maire indiquent qu'ils se situent à deux niveaux. Un premier secteur se situe sur le plateau de Menthière à 1000m d'altitude. On y trouve actuellement une exploitation ovine. Et un plateau supérieur, à 1300m, où l'on retrouve les alpagistes. Il s'agit de troupeaux gessiens.

L'agriculture traditionnelle est aujourd'hui complétée par une autre activité qui se développe un peu partout sur la commune : la pension pour chevaux. Le cheval se marie très bien avec les bovins d'un point de vue agronomique. Cette diversification permet de pâturer les secteurs pentus. Toutefois elle nécessite la proximité des exploitations agricoles.

Les agriculteurs informent que la chambre de l'agriculture a définie cartographiquement les terres de qualité à préserver. Il s'agit notamment du secteur nommés Grands Prés, La Lonjarret, La Craz et Prés Seigneurs.

Ils indiquent qu'une surface nécessaire à la production d'herbe paillée leur est indispensable pour avoir des rendements acceptables. Un tel manque conduirait à fragiliser les exploitations compte tenu du prix actuel de la paille.

M. le Maire précise que l'alimentation en eau potable est suffisante pour les exploitations.

Les agriculteurs indiquent que la circulation est difficile au cœur du village. Le passage des engins bloque totalement la circulation. Toutefois, M. le Maire explique qu'il n'est pas souhaitable d'élargir les voies dans le centre-bourg où les vitesses de circulation sont déjà trop importantes. Les exploitants précisent également que les chemins ruraux ne sont plus adaptés au gabarit des batteuses d'aujourd'hui.

Quelques problèmes de cohabitations sont signalés, notamment au hameau de La Mulaz. Mais il s'agit de tensions classiques. Les agriculteurs insistent cependant sur le respect de périmètres de réciprocity entre les habitations et les exploitations.

Il est mis en évidence un verger au cœur du village qu'il conviendrait de classer. Les élus indiquent également qu'il conviendra de protéger la trame verte du ruisseau de Vaucheny.

Le Parc Naturel Régional a mis en place un Plan Pastoral Territorial afin de préserver ces secteurs. Aujourd'hui, il y a nettement moins de demandes d'occupations des alpages. Il y a suffisamment de terres dans le piémont pour répondre aux besoins des exploitants, ce qui induit par ailleurs une baisse des coûts de location des terres. A titre d'exemple, les bêtes qui occupent les Monts du Jura proviennent des Monts du Lyonnais.

Les pistes sylvo-pastorales sont encouragées par le PNR pour faciliter l'accès aux bêtes. La prochaine étape sera un plan de clôtures.

Un agriculteur indique qu'il a préféré faire le choix de l'intensification au dépend de l'occupation des alpages. En effet, celle-ci représente un coût important, tant pour surveiller les bêtes que pour les soigner (races fragiles).

A la question de l'avenir de leur activité, les agriculteurs indiquent qu'ils sont en attente de décisions concernant les subventions de la FNSEA. Pour les industriels laitiers, la montagne n'est pas le lieu de production stratégique.

Il est ensuite procédé au recensement des exploitations sur la commune :

1. M. Bonnin, lieu-dit Le Bugnon, GAEC de 3 personnes, régime RSD
Activité : Polyculture (blé, maïs, foin) et élevage laitier (70 bêtes)
Evolution : Le décès de l'un des sociétaires suppose une évolution prochaine des statuts juridiques de l'exploitation. Retraite et reprise pas encore envisagée

2. M. Romand, lieu-dit Prés des Jets, exploitant individuel, régime RSD
Activité : élevage (50aine de bêtes) et polyculture, label AOC Bleu de Gex et Comté
Evolution : éventuelle reprise par le fils (dans 10 ans). Fosse à lisier pas aux normes

3. Mme Esparcieux, lieu-dit Le Bouant (alpages), exploitant individuel, régime RSD
Activité : ovins (37 mères et 100 bêtes maximum)
Evolution : pas de reprise, bâtiment ancien accolé à la maison d'habitation et sans travaux de mise aux normes (patrimoine architectural)

4. M. Mathieu, siège situé à Vanchy, bâtiments au lieu-dit Les Routes, GAEC de 2 personnes, régime RSD
Activité : Polyculture et élevage (130 bêtes)
Evolution : 3 fils pour reprendre l'exploitation. Projet de faire de la volaille et de la vente directe